

# APE et développement ?

## Réaction de Bibiane Mbaye

► Bibiane Mbaye est membre du secrétariat de la plate-forme de la société civile ouest-africaine sur l'accord de Cotonou. Elle fait également partie de l'organisation non-gouvernementale Enda Tiers-monde. [bibianemg9@yahoo.fr](mailto:bibianemg9@yahoo.fr)

SI LA CONSIDÉRATION du développement n'en est pas tout à fait absente — avec par exemple l'approche asymétrique, bien que les modalités n'aient pas encore été discutées —, l'accord de partenariat économique (APE) est, contrairement à ce que son nom indique, un accord essentiellement commercial. C'est malheureusement ce que laissent apparaître à ce jour le mandat de négociation de la Commission européenne comme le déroulement des négociations. Or, si l'APE se réduit aux aspects commerciaux ou n'accorde pas une place prépondérante aux questions de développement, alors ses conséquences prévisibles sur le développement économique social et politique des États de l'Afrique subsaharienne, et de l'Afrique de l'Ouest en particulier, seront catastrophiques, de nature à hypothéquer le futur de ces pays.

Certes, des études d'impact indiquent que des opportunités pourraient se dessiner pour certains produits agricoles d'exportation, dont le coût de production pourrait diminuer notamment grâce à la baisse du prix

des intrants en provenance de l'Union européenne (UE). Mais plusieurs études pointent aussi les principales menaces pour l'agriculture d'Afrique subsaharienne : une forte augmentation des importations en provenance de l'UE au détriment de la production locale ; un changement d'habitudes alimentaires et l'accentuation de la dépendance alimentaire ; l'appauvrissement des producteurs agricoles et l'exode rural ; l'augmentation du chômage.

Il faut revenir aux objectifs déclarés : la réduction de la pauvreté et l'approfondissement de l'intégration régionale africaine. L'APE pourrait concrètement en être l'instrument, en appuyant l'amélioration et la diversification de la production en Afrique de l'Ouest, la création et la consolidation du marché régional et un meilleur accès au marché européen. L'accord serait alors bénéfique, mais, pour cela, il est nécessaire que les États et/ou les institutions régionales conservent des marges de manœuvre suffisantes pour réglementer lorsqu'il le faut. Un « APE développement » de-

vrait alors favoriser la mise en œuvre de la politique agricole de la Cedeao (Ecowap) et permettre une protection suffisante de l'agriculture, jusqu'à ce que celle-ci ait atteint un niveau de développement adéquat. Mais, pour aller vers un « APE développement », il faut aussi abolir les obstacles tarifaires et non tarifaires au marché européen et fournir des appuis à la Cedeao.

En l'état actuel, les échanges entre l'Afrique subsaharienne et l'UE devraient se faire sur une base non réciproque. Pour assurer la souveraineté alimentaire de la région, un meilleur accès au marché européen devrait être couplé à l'amélioration de la productivité et de la complémentarité. Pour une meilleure insertion dans le commerce mondial, les études en cours ou à mener doivent indiquer les niveaux de libéralisation (produits à exclure de l'accord car sensibles ou à forte potentialité, etc.), les rythmes et le calendrier à respecter. Enfin, l'adoption de règles plus équitables régissant les échanges commerciaux est, bien sûr, indispensable. ■

## Économies formelle et informelle, quel impact sur les politiques publiques régionales en Afrique de l'Ouest ?

EN DÉPIT des réformes structurelles entreprises ces dernières années, l'économie de l'Afrique de l'Ouest reste marquée par un certain dualisme. D'un côté fonctionne un secteur formel fortement ancré dans une mondialisation étouffante et de l'autre un secteur informel, dont le rythme d'expansion est inversement proportionnel à l'ampleur des réformes structurelles des politiques économiques et sociales publiques entreprises tant au niveau national que régional. La manifestation d'une telle dualité se traduit au niveau régional par la prévalence d'un « régionalisme trans-étatique » animé par des acteurs privés et fondé sur l'exploitation des rentes d'opportunités induites par les dysfonctionnements des politiques nationales. La prise en compte de ces dis-

torsions et autres déséquilibres issus de ces nouvelles formes de coordination pour construire de « nouvelles régularités » n'est pas toujours évidente. Elle se heurte non seulement aux intérêts divergents et parfois contradictoires de trois sphères de pouvoir distinctes : les États, les réseaux d'acteurs privés (OP et société civile) et les institutions régionales de coopération ou d'intégration, mais aussi à l'absence de recul pour mieux comprendre les mécanismes régissant le fonctionnement de l'ensemble du système.

Il en résulte des stratégies et politiques de développement en net déphasage des réalités socio-économiques de la région, du fait de leur construction à partir de modèles « prêts-à-porter », qui en réalité apparaissent comme des

compromis presque préjudiciables au développement de la région. La situation de l'Afrique de l'Ouest, marquée par des pertes de parts de marchés internationaux, l'aggravation de la pauvreté, bref la marginalisation, montre les limites de la pertinence et de l'efficacité de ces politiques qui tendent pour l'essentiel à reproduire l'assistanat d'une minorité rentière (rentes de pouvoir, d'aides). Cette situation soulève un épineux et récurrent problème : le degré d'internalisation des enjeux du développement de la région par les acteurs en présence (États, organisations professionnelles, institutions de coopération et d'intégration) et leur capacité de coordination en dehors des appuis et/ou interférences extérieurs. ■